

OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Incidences d'ajustements fiscaux sur les recettes : 2013

Ottawa, Canada
Le 19 décembre 2012
www.pbo-dpb.gc.ca

Points saillants de la présente note :

- Les questions des parlementaires portent très souvent sur l'incidence des changements visant les taux et les tranches d'imposition ainsi que les crédits d'impôt fédéraux.
- Le directeur parlementaire du budget (DPB) a dressé un tableau de référence des incidences possibles sur les recettes fiscales des modulations du taux de la taxe sur les produits et services (TPS) et de certains taux, tranches et crédits d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.
- Le présent guide de référence devrait permettre aux parlementaires d'évaluer en gros les incidences de certains ajustements de la fiscalité fédérale sur les recettes.

Préparé par : Jason Jacques *

* L'auteur tient à remercier Chris Matier de l'avoir généreusement aidé. Renseignements : Jason Jacques (adresse courriel : jason.jacques@parl.gc.ca).

1 Aperçu

Le directeur parlementaire du budget (DPB) reçoit beaucoup de demandes de renseignements sur les incidences possibles des modulations du régime fiscal fédéral sur les recettes.

En réponse à certaines de ces demandes, le personnel du DPB a préparé un tableau récapitulatif des incidences possibles sur les recettes publiques des modulations de certains taux, tranches et crédits d'impôt pour l'année civile 2013.

Deux méthodes président à l'établissement des données :

- Les données de l'*impôt sur le revenu des particuliers* sont établies à l'aide de la base de données et du modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs sous-tendant les résultats de simulation sont ceux du personnel du DPB qui se tient responsable de leur utilisation et de leur interprétation.
- Les données de la *taxe sur les produits et services* et de l'*impôt sur le revenu des sociétés* sont établies sur la base des perspectives économiques et financières selon le DPB¹.

Le tableau de référence ci-après devrait permettre aux parlementaires d'évaluer en gros les incidences sur les recettes de certains aspects de la fiscalité fédérale ainsi que les propositions susceptibles d'émerger des consultations prébudgétaires. Cependant, deux mises en garde s'imposent :

- Les estimations sont statiques. Elles ne tiennent pas compte de changements de comportement pouvant résulter d'éventuelles modifications.

- Il s'agit d'approximations. Le chiffrage précis de modifications fiscales plus complexes (p. ex. ajustements multiples) peut différer sensiblement des résultats du tableau.

2 Exemples

Voici quatre exemples qui illustrent l'utilité du tableau de référence.

Exemple 1 : Relever la tranche d'imposition supérieure de 10 000 \$.

Comme l'indique le tableau 1, la tranche supérieure d'imposition du revenu des particuliers commence à 132 406 \$ en 2013. Comme le montre le tableau de référence, chaque augmentation de 5 000 \$ de cette tranche entraînerait un manque à gagner d'environ 90 millions de dollars en 2013. Une augmentation de 10 000 \$ devrait donc représenter un manque à gagner d'environ 180 millions de dollars pour le Trésor fédéral en 2013.

Tableau 1

Taux et tranches d'imposition fédéraux en 2013

TAUX	TRANCHE
15 %	• sur la première tranche de 42 707 \$ de revenu imposable
22 %	• sur la partie du revenu imposable entre 42 707 \$ et 85 414 \$
26 %	• sur la partie du revenu imposable entre 85 414 \$ et 132 406 \$
29 %	• sur la partie du revenu imposable supérieure à 132 406 \$

Source : Agence du revenu du Canada, 2012.

¹ http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/EFOU_2012_FR.pdf, consulté en décembre 2012.

Exemple 2 : Augmenter le montant personnel de base (MPB) de 1 000 \$.

Comme l'illustre le tableau de référence, une hausse du MPB de 100 \$ entraînerait un manque à gagner d'environ 260 millions de dollars en 2013. Une hausse de 1 000 \$ devrait donc entraîner un manque à gagner de 2,6 milliards de dollars en 2013.

Exemple 3 : Abaisser le taux général d'impôt des sociétés et le taux pour les petites entreprises d'un point de pourcentage chacun.

Comme l'illustre le tableau de référence, un abaissement d'un point de pourcentage du taux général d'impôt des sociétés entraînerait une diminution des recettes d'environ 1,3 milliard de dollars en 2013. Une baisse d'un point de

pourcentage du taux d'imposition des petites entreprises entraînerait une diminution des recettes d'environ 770 millions de dollars en 2013. Au total, ces ajustements entraîneraient une baisse des recettes fédérales d'environ 2,1 milliards de dollars en 2013.

Exemple 4 : Porter la taxe sur les produits et services de 5 % à 7 %.

Comme l'illustre le tableau de référence, chaque augmentation d'un point de pourcentage de la taxe sur les produits et services entraînerait une augmentation des recettes d'environ 7 milliards de dollars en 2013. Par conséquent, une modulation de deux points de pourcentage entraînerait une augmentation des recettes d'environ 14 milliards de dollars en 2013.

**Tableau de référence pour les ajustements fiscaux
pour l'année civile 2013**

Section I : Impôt sur le revenu des particuliers
Incidences sur les recettes en millions de dollars

Ajustement des taux marginaux d'imposition (par point de pourcentage)

Taux le moins élevé (15 %)	6 080
Deuxième taux (22 %)	1 900
Troisième taux (26 %)	520
Taux le plus élevé (29 %)	1 010

Changement de 5 000 \$ de la tranche d'imposition

Deuxième seuil	2 900
Troisième seuil	390
Seuil le plus élevé	90

Changement de 100 \$ du montant personnel de base et du montant pour conjoint

Montant personnel de base	260
Montant/Équivalent du montant pour conjoint	30

Changement du taux d'inclusion des gains en capital

De 5 points de pourcentage	410
----------------------------	-----

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

Hausse de 100 \$ de chaque prestation	550
Relèvement de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive	60

Crédit pour TPS d'une famille de quatre personnes

Hausse de 50 \$ du crédit pour adulte	540
Hausse de 50 \$ du crédit pour enfant	100
Relèvement de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive	90

Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)

Hausse de 100 \$ de chaque prestation	200
Relèvement de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive	110

Section II : Impôt sur le revenu des sociétés

Incidences sur les recettes en millions de dollars

Taux général d'impôt des sociétés

Hausse de 1 point de pourcentage 1 300

Taux pour les petites entreprises

Hausse de 1 point de pourcentage 770

Section III : Taxe sur les produits et services (TPS)

Incidences sur les recettes en millions de dollars

Hausse de 1 point de pourcentage 6 950